

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que la société SAUR est votre nouveau délégataire de service public en charge de l'exploitation de l'assainissement collectif sur votre commune pour une durée de 9 ans.

Ce nouveau contrat concerne également les communes de Amfreville, Bavent, Gonnevillle-en-Auge, Ranville, Sallenelles, Bréville-les-Monts, Hérouvillette, Petiville, Touffréville, Saint-Samson, Escoville, Dozulé, Putot-en-Auge, Goustranville et Beuvron-en-Auge.

Quelques rappels

L'assainissement collectif correspond à la collecte et au traitement des eaux usées. Ce service perçoit une redevance qui comprend un abonnement (part fixe) et un coût lié à la consommation (part variable).

Les sommes perçues sont réparties entre :



La Communauté de communes NCPA
 (financement des investissements tels que la construction et la rénovation de stations d'épuration)



Le délégataire SAUR
 (fonctionnement des équipements, entretien, exploitation).



Quels changements ?

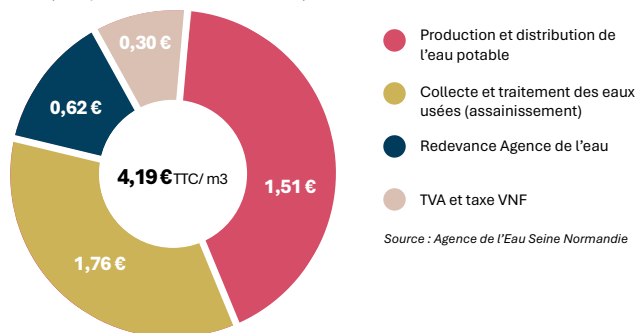
Votre facture d'eau comportera désormais une part assainissement collectif Délégataire (part SAUR).



Pourquoi une nouvelle facture ?

Ces nouveaux tarifs correspondent aux charges d'exploitation et vont permettre de financer entre autres :

Prix moyen de votre facture d'eau pour une consommation 120 m³ (Eau potable et Assainissement)



Des travaux de rénovation des réseaux d'assainissement du centre ville de Dozulé et des postes de relèvement de Putot-en-Auge



Des travaux de construction de réseaux pour la caserne des pompiers et de gendarmerie de Dozulé



La rénovation et l'exploitation de la station d'épuration de Dozulé



Les opérations d'entretien des réseaux (curage, débouchage, dératissage, etc...)



Un service d'astreinte du délégataire 24/24H

01

Création de Normandie Cabourg Pays d'Auge (fusion des 3 Communautés de communes : CABALOR, CCED, COPADOZ)

2017



03

Choix de la Société Saur le délégataire de service

2023



02

2017

- Prise de la compétence assainissement par la Communauté de communes
- Mise en place de la gestion de l'assainissement
- Suivi par le service Cycle de l'Eau



04

2024

Travaux : station d'épuration, réseaux d'assainissement, etc.



Qui contacter ?

Afin d'assurer la transition de ces nouvelles modalités de facturation pour l'année 2023 sur votre prochaine facture (rétroactive depuis le 1/07/2023), le service du cycle de l'eau et celui de la société SAUR se tiennent à votre disposition pour toutes précisions.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter les services de NCPA au 02.31.28.66.99.

En complément, une permanence sera tenue par une conseillère clientèle SAUR le jeudi 23 novembre 2023 de 9h30 à 12h00 et le jeudi 30 novembre de 14h à 17h00 dans les locaux du syndicat d'eau de Putot Dozulé situé 10 place du Monument 14410 DOZULE.

Les équipes SAUR sont disponibles aux numéros et adresses ci-dessous :

Service Clients :

02 14 37 40 00
 (du lundi au vendredi, de 8h à 18h)

Urgences / Dépannages :

02 14 37 40 09
 (7j/7 24h/24)

Adresse postale :

SAUR - TSA 91165
 92894 Nanterre cedex 09